

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée **extraordinaire** du conseil municipal, tenue le **24^e** jour du mois d'**avril** de l'an **2024**, à **18 h 00**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud, à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences : M. Serge Bernier, maire
Mme Diane Audit Goddard, conseillère
Mme Marilène Poirier, conseillère
M. Simon Larrivée, conseiller
M. Antonin Boulet, conseiller
M. Luc St-Laurent, conseiller
Absences : M. William Darveau-Vaillancourt, conseiller

Est également présent : Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **18 h 00** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier est également présent et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

20240424-01

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour déposé par le directeur général et greffier-trésorier soit adopté tel que proposé.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
20240424-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour
2. DOSSIERS À TRAITER
20240424-02 2.1 Choix de matériaux granulaires – Rechargement Gosford Sud
3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
20240424-03 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2 DOSSIERS À TRAITER

20240424-02

2.1 Choix de matériaux granulaires – Rechargement Gosford Sud

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, a demandé des prix à la tonne pour des matériaux granulaire (MG20B) pour le rechargement du chemin Gosford Sud;

CONSIDÉRANT QUE des échantillons des différents matériaux ont aussi été demandé et considéré;

***Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité utilise le MG20B de la Carrière Lessard de St-Fortunat pour le rechargement du chemin Gosford Sud;

ADOPTÉE

3 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

20240424-03

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE la présente séance soit levée à **18 h 10**.

ADOPTÉE

**Serge Bernier
Maire**

**Etienne Bélisle
Directeur général et greffier-
trésorier**

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Serge Bernier
Maire**